

Accord sur l'alternance régional/local (9 mars 1994)

Légende: Le 9 mars 1994, lors de la session constitutive du Comité des régions, les membres du Comité élisent leur président et leur premier vice-président. À l'initiative de Pasqual Maragall, maire de Barcelone, les candidats décident que, pendant la première période biennale du mandat de quatre ans, un représentant des régions exerce la présidence et un représentant des collectivités locales exerce la première vice-présidence, alternant leur poste pendant la deuxième période biennale. Jacques Blanc, président de la région Languedoc-Roussillon, est ainsi élu président du Comité des régions et Pasqual Maragall premier vice-président. Le lendemain, Jacques Blanc (président du Comité des régions), Jordi Pujol (président de l'ARE), Pasqual Maragall (président du CCRE), Wilfried Martens (président du PPE) et Willy Claes (président du PSE) signent un accord politique.

Source: Procès-verbal de la session constitutive du Comité des régions du 9 mars 1994 (premier exercice quadriennal) 1994-1998, DI/CdR 25/94. Bruxelles: Comité des régions des Communautés européennes, 09.03.1994.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/accord_sur_l_alternance_regional_local_9_mars_1994-fr-b72efdaa-aa9d-4c69-a2ed-a7df713f5bcc.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Procès-verbal de la session constitutive du Comité des régions du 9 mars 1994

[...]

14. Le Président d'âge indique que 4 membres ont présenté leur candidature à la présidence; il s'agit en l'occurrence de : MM. Jacques BLANC, Charles GRAY, Pasqual MARAGALL, Luc van den BRANDE.

M. Charles GRAY retire sa candidature après avoir déclaré qu'il souhaite que les autres candidats jouent le jeu démocratique jusqu'au dernier scrutin, dont l'issue sera l'élection du Président. Le Président met au vote successivement les trois candidatures qui obtiennent le résultat suivant :

- M. Jacques BLANC 56 voix favorables,
- M. MARAGALL 55 voix favorables
- M. van den BRANDE 50 voix favorables.

Le Président prend acte qu'aucun des candidats n'a recueilli les 3/4 des suffrages valablement exprimés.

Après plusieurs interruptions de séance, le Président s'apprête à procéder au deuxième tour de scrutin.

M. van den BRANDE retire sa candidature; quant à M. MARAGALL, il évoque la nécessité d'une alternance portant sur les deux présidences du premier exercice quadriennal afin qu'un représentant des régions et un représentant des collectivités locales s'alternent à la tête du Comité des Régions. Il exhorte à voter pour M. Jacques BLANC dans cet esprit et retire sa candidature à la présidence. M. van den BRANDE quant à lui, appuie la proposition formulée par M. MARAGALL et appelle l'Assemblée à la partager. Dans ce même esprit, M. van den BRANDE retire également sa candidature à la Vice-présidence.

15. Le Président d'âge demande à l'Assemblée de procéder au deuxième tour de scrutin avec comme unique candidat à la présidence M. Jacques BLANC.

16. Le candidat obtient 97 voix sur 170 votants, soit la majorité requise par le règlement intérieur; M. Jacques BLANC est élu Président du Comité des Régions pour la Première période biennale du premier exercice quadriennal.

17. Le Président d'âge demande à l'Assemblée de procéder au vote pour l'élection du Vice-président. Sont candidats : M. Charles GRAY et M. Pasqual MARAGALL, MM. NUNGESSER et RODRIGUEZ IBARRA ayant retiré leur candidature.

18. Le premier tour de scrutin donne le résultat suivant : M. Charles GRAY 65 voix favorables, M. MARAGALL 91 voix favorables, M. MARAGALL est élu Vice-président du Comité des Régions.

[...]